

LE MARÉCHAL DE MONTREVEL,

CHEVALIER DES ORDRES DU ROY,
Commandant General pour Sa Majesté dans la haute & basse Guyenne.

SUR la representation qui nous a été faite, que les Collecteurs Porteurs du Rolle de la Taille ne sçauroient faire la levée des Deniers Royaux, si on les assujettit aux Revûës & Exercices des Milices-Gardes-Côtes, à cause que les Fêtes & Dimanches sont des jours plus commodes pour eux pour la levée des Tailles. Nous dispensons desdites Revûës & Exercices un Collecteur seulement de chaque Paroisse, qui se trouvera Porteur dudit Rolle, même celuy qui en étoit Porteur l'année derniere, qui devra des arrerages considerables. Faisons défenses aux Officiers de les inquieter sur ce sujet. Fait à Bordeaux. le 21. Aoust mil sept cens onze. Signé, LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

Par Monseigneur,
GROMEL.